



RÉPUBLIQUE DU NIGER  
RÉGION DE NIAMEY  
VILLE DE NIAMEY



Niamey, le 12 MAI 2017


N° 000005 /P/CVN/CAB

### NOTE DE SERVICE

Objet : permis de construire

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires à travers l'indicateur permis de construire, la ville de Niamey, pour offrir un service de qualité dans un délai raisonnable décide d'établir les permis de construire en une semaine (7 jours) après le dépôt pour tout dossier que le comité a validé.

Aussi, j'exhorte l'ensemble de nos concitoyens à se mettre en règle en matière de construction.

  
ASSANE SEIDOU  
Maire de Niamey